REPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES Sous-direction des ressources humaines des greffes Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)	Paris, le 5 janvier 2022
N° téléphone : 01.70.22.90.93 Adresse électronique : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr	Circulaire – Note

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

Madame la première présidente de la Cour de cassation Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et messieurs les premiers présidents des cours d'appel Mesdames et messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel Madame la procureure de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Pour information

N° note :	SJ-22-05-RHG1/05.01.22				
Mots clés :	Calendrier – Commission administrative paritaire – Mutations – Avancements – Directeurs des services de greffe – Greffiers des services judiciaires.				
Titre détaillé :	Calendrier pour l'année 2022 des commissions administratives paritaires, des campagnes de mobilité et d'avancement des directeurs des services de greffe et des greffiers des services judiciaires, ainsi que des campagnes d'emplois de directeur fonctionnel et de greffier fonctionnel.				
Texte(s) source(s):					
Publication :	INTRANET – temporaire jusqu'au 31 décembre 2022.				



Direction des services judiciaires

Liberté Égalité Fraternité

Sous-direction des ressources humaines des greffes Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1) Paris, le 4 janvier 2022

Affaire suivie par Florent Maheu, adjoint à la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle Tél. 01 70 22 94 91 / florent.maheu@justice.gouv.fr

Le garde des sceaux, ministre de la justice

à

Madame la première présidente de la Cour de cassation Monsieur le procureur général près ladite Cour

Mesdames et messieurs les premiers présidents des cours d'appel Mesdames et messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel Madame la procureure de la République près ledit Tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Objet:

Calendrier pour l'année 2022 des commissions administratives paritaires, des campagnes de mobilité et d'avancement des directeurs des services de greffe et des greffiers des services judiciaires, ainsi que des campagnes d'emplois de directeur fonctionnel et de greffier fonctionnel.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, en annexe, le calendrier des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des directeurs des services de greffe et des greffiers des services judiciaires pour l'année 2022, des campagnes de mobilité et d'avancement concernant ces mêmes corps, ainsi que des campagnes de publication d'emplois de directeur fonctionnel et de greffier fonctionnel.

J'attire votre attention sur la nécessité d'accorder toutes facilités aux représentants du personnel qui siègent lors de ces CAP afin de leur permettre de participer utilement aux réunions fixées.

Je vous rappelle qu'une autorisation spéciale d'absence doit leur être accordée sur présentation de leur convocation. La durée de cette autorisation comprend les délais de route, la durée prévisible de la réunion et le temps nécessaire à la préparation et au compte-rendu des travaux de la commission compris entre une demi-journée et deux journées.

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modification.

Je vous prie bien vouloir diffuser la présente note à l'ensemble des agents placés sous votre autorité.

Par délégation, P/ le directeur des services judiciaires, Le sous-directeur des ressources humaines des greffes,

Eric VIRBEL

Calendrier prévisionnel 2022

		Échéance	Diffusion circulaires	Diffusion additif	Date limite de candidature	Date limite de retour CRE, OS, RS (1)	Date CAP	Publication des résultats	Prise de fonction
Directeurs des services de greffe	Mobilités	Mobilité DSG 1er semestre	16 mars 2022	13 avril 2022	22 avril 2022	6 mai 2022		10 juin 2022	1 septembre 2022
		Mobilité DSG 2nd semestre	14 septembre 2021	12 octobre 2022	21 octobre 2022	4 novembre 2022		9 décembre 2022	1 mars 2023
		Directeurs fonctionnels Campagne hiver	15 décembre 2021		14 janvier 2022	28 janvier 2022		11 février 2022	1 avril 2022
		Directeurs fonctionnels Campagne printemps	16 mars 2022		15 avril 2022	29 avril 2022		13 mai 2022	1 juillet 2022
		Directeurs fonctionnels Campagne été	8 juin 2022		8 juillet 2022	22 juillet 2022		5 août 2022	1 octobre 2022
		Directeurs fonctionnels Campagne automne	21 septembre 2022		21 octobre 2022	4 novembre 2022		18 novembre 2022	1 janvier 2023
	choix	Liste d'aptitude ("B en A")	21 janvier 2022		21 février 2022			6 mai 2022	4 juillet 2022
	Avancements au choix	Directeur principal	20 juin 2022		21 juillet 2022			30 septembre 2022	1 janvier 2023
	сете	Directeurs hors classe	29 avril 2022		28 août 2022			1 décembre 2022	1 janvier 2023
	Avan	Échelon spécial du grade de directeur hors classe	à définir ultérieurement					2 décembre 2022	1 janvier 2023
	CAP	CAP					2 juin 2022		
		CAP					1 décembre 2022		
Greffiers des services judiciaires		Mobilité greffiers 1er semestre	21 février 2022	21 mars 2022	13 avril 2022	11 mai 2022		3 juin 2022	1 septembre 2022
	Mobilités	Mobilité greffiers 2nd semestre	12 septembre 2022	12 octobre 2022	26 octobre 2022	18 novembre 2022		12 décembre 2022	1 mars 2023
	Mob	Grefiers fonctionnels Campagne printemps	22 mars 2022		21 avril 2022	13 mai 2022		3 juin 2022	1 septembre 2022
		Grefiers fonctionnels Campagne hiver	4 octobre 2022		3 novembre 2022	18 novembre 2022		12 décembre 2022	1 mars 2023
	Avanceme nts au choix	Greffier principal						à définir	
	Avan nts	Échelon spécial du grade de greffier principal						21 décembre 2022	
	CAP	CAP					31 janvier 2022		
		CAP					13 mai 2022		
		CAP					1 juillet 2022		
		CAP					15 novembre 2022		

⁽¹⁾ Compte-rendus d'entretien, signalement des organisations syndicales, rapports sociaux